

PLUi des Églisottes-et-Chalaures : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 1er avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur aux Églisottes-et-Chalaures (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 26 février 2026. Il délimite 111 zones, dont 29 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 1er avril 2026.

- Le PLUi des Églisottes-et-Chalaures s'applique dans sa version du 26 février 2026 ; nous publions 41 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 111 zones : 29 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 26 agricoles (A) et 54 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Les Églisottes-et-Chalaures occupe le rang 55 par le nombre de zones délimitées : 56 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 85 autorisations d'urbanisme ont été délivrées aux Églisottes-et-Chalaures depuis 2013, pour 58 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	111 zones
Zones urbaines (U)	29 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	26 zones
Zones naturelles (N)	54 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU LIBOURNAIS
Version du	26 février 2026
Partition GPU	DU_200070092
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_200070092/a4003fa554e6f730d2771a3a5ba3e207/200070092_reglement_20260226.pdf
Règles extraites	41 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques aux Églisottes-et-Chalaures

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	18 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2017
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/les-eglisottes-et-chalaures-33154>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi des Églisottes-et-Chalaures : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

1 plan
Inondation
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UCb, UCC, UDa, UDb, UE, UEgv, UHb, UY
2AU

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

33154
33230
CA du Libournais
Gironde
Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

111 zones
111 zones
111 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Chamadelle (3,9 km)
Le Fieu (4,6 km)
Saint-Christophe-de-Double (5,0 km)
Les Peintures (5,4 km)
Porchères (7,2 km)
Coutras (7,7 km)
Saint-Antoine-sur-l'Isle (8,6 km)
Camps-sur-l'Isle (8,6 km)
Saint-Médard-de-Guizières (9,7 km)
Lagorce (9,7 km)
Saint-Seurin-sur-l'Isle (9,9 km)
Saint-Sauveur-de-Puynormand (11,0 km)
Abzac (11,5 km)
Gours (11,6 km)
Guîtres (12,7 km)
Puynormand (12,7 km)
Bayas (13,2 km)
Sablons (13,8 km)

110 zones
87 zones
78 zones
146 zones
86 zones
293 zones
51 zones
81 zones
144 zones
132 zones
122 zones
43 zones
116 zones
75 zones
67 zones
49 zones
39 zones
76 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/les-eglisottes-et-chalaures-33154>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.